

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1240

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 23 mars 2020, le Règlement numéro 1240 *décrétant une dépense et un emprunt de 510 000 \$ pour la conversion au DEL du réseau d'éclairage de rue.*

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1240 le 24 août 2020.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée.

QUE le règlement numéro 1240 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-cinquième jour du mois d'août deux mille vingt.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



M^e Karine Simard, avocate